Département du Jura

ESPACE COMMUNAUTAIRE LONS AGGLOMERATION

Document approuvé

Commune de Lons-le-Saunier

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2 Document graphique

Centre de la commune au 1/2000 ème

Pièce n°4.2.3

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal : 12/11/2012

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR
1ère modification simplifiée approuvée le 24/06/2013
2ème modification simplifiée approuvée le 22/12/2014
1ère modification approuvée le 24/06/2019
3ème modification simplifiée approuvée le 24/02/2020
5ème modification simplifiée approuvée le 22/11/2021
2ème modification approuvée par le Conseil Communautaire en date du : 06/02/2025

INITIATIVE Aménagement et Développement
Adresse : 4, Passage Jules Didier - 70000 Vesoul
Tél : 03.84.75.46.47 - Fax : 03.84.75.31.69
initiativeaed@orange.fr

Agence de Besançon
Tél : 03.81.83.53.26
initiative2@orange.fr

Numéro	Bénéficiaire	Nature de l'opération	Superficie
Emplacement réservé n°1	Commune	Création de voirie	270
Emplacement réservé n°2	Commune	Protection d'un ensemble bâti	1420
Emplacement réservé n°3	Collectivité	Création de voirie	1960
Emplacement réservé n°4	Collectivité	Réaménagement de voirie	1100
Emplacement réservé n°5	Collectivité	Aménagement d'un carrefour	50
Emplacement réservé n°6	Commune	Aménagement de voirie	1300
Emplacement réservé n°7	Collectivité	Aménagement d'un carrefour	1300
Emplacement réservé n°8	Collectivité	Réaménagement de voirie	870
Emplacement réservé n°9	Commune	Création d'un cheminement piéton	1450
Emplacement réservé n°10	Commune	Création d'une placette de retournement	1500
Emplacement réservé n°11	Commune	Création d'un cheminement piéton	1500
Emplacement réservé n°12	Commune	Création d'un cheminement piéton	1100
Emplacement réservé n°13	Commune	Élargissement de voirie	50
Emplacement réservé n°14	Commune	Aménagement de voirie	1000
Emplacement réservé n°15	Collectivité	Création d'une placette de retournement	1700
Emplacement réservé n°16	Collectivité	Aménagement de voirie	1000
Emplacement réservé n°17	Commune	Aménagement de voirie	1000
Emplacement réservé n°18	Commune	Création de cheminement doux piéton et voirie	1400
Emplacement réservé n°19	Commune	Création de voirie	800
Emplacement réservé n°20	Collectivité	Aménagement de voirie	1000
Emplacement réservé n°21	Communauté d'agglomération	Aménagement de voirie	1000
Emplacement réservé n°22	Collectivité	Création de voirie	1000
Emplacement réservé n°23	Commune	Création d'une placette de retournement	1000
Emplacement réservé n°24	Commune	Création d'un cheminement piéton	1700
Emplacement réservé n°25	Commune	Aménagement de voirie	1000
Emplacement réservé n°26	Collectivité	Aménagement d'un carrefour	1000
Emplacement réservé n°27	Commune	Aménagement d'un carrefour (extension)	1000
Emplacement réservé n°28	Collectivité	Voie verte tertiaire (réservoir)	40
Emplacement réservé n°29	Commune	Liaison piétonne Place du Marché - Rue Bourdon	200
Emplacement réservé n°30	Commune	Liaison piétonne Place du Marché	200
Emplacement réservé n°31	Commune	Liaison piétonne Place Perrenot - Boulevard	150
Emplacement réservé n°32	Collectivité	Liaison piétonne Place de Beaucour - Gouter	150
Emplacement réservé n°33	Collectivité	Liaison piétonne Place de Beaucour - Bel Air	150
Emplacement réservé n°34	Commune	Liaison piétonne Rue Lamartine	150
Emplacement réservé n°35	Commune	Liaison piétonne Grand'rue / Le Tour Jacquard	50
Emplacement réservé n°36	Commune	Liaison piétonne Grand'Grand	50
Emplacement réservé n°37	Commune	Parking Chaud	2000
Emplacement réservé n°38	Collectivité	Réaménagement voirie de Valmarine	200
Emplacement réservé n°39	Collectivité	Élargissement à l'école de Valmarine	270
Emplacement réservé n°40	Commune	Liaison piétonne gitanes / Vaux	100
Emplacement réservé n°41	Collectivité	Liaison piétonne Rte Gabriel DANDELIN	100
Emplacement réservé n°42	Collectivité	Liaison piétonne Rte Gabriel DANDELIN - Rue Rousseau	100
Emplacement réservé n°43	Collectivité	Liaison piétonne Place de la Mairie - Place Jean Bouhey	100
Emplacement réservé n°44	Collectivité	Liaison piétonne Place Du Pré Chrétien	100
Emplacement réservé n°45	Commune	Aménagement de voirie	100

ZONES URBAINES

UA : Zone urbaine centrale

UAp1 : Secteur de la zone UA, en référence à la ZPPAUP (secteur ZP1)

UAp2 : Secteur de la zone UA, en référence à la ZPPAUP (secteur ZP2)

UB : Zone urbaine intermédiaire

UBp3 : Secteur de la zone UB, en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)

UC : Zone urbaine périphérique

UCa : Secteur de la zone UC (hauteur inférieure)

UCb : Secteur de la zone UC (village neuf)

UL : Zone d'activités sportives ou de loisirs, ou d'équipements publics ou collectifs

ULp3 : Secteur de la zone UL en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)

UX : Zone d'activités économiques

UXa : Secteur de la zone UX (zone de Lons-Perrigny)

UXb : Secteur de la zone UX (zone en liaison avec le centre de traitement des ordures ménagères)

UXc1 : Secteur de la zone UX (réalisation de projets à vocation uniquement commerciale)

UXc2 : Secteur de la zone UX (extension ou restauration d'habitat existant)

ZONES A URBANISER

1AU et AU : Zone à urbaniser (à court terme et à long terme)

AUp3 : Secteur de la zone AU en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)

ZONES NATURELLES

N : Zone naturelle ou forestière

Np3 : Secteur de la zone N en référence à la ZPPAUP (secteur ZP3)

Nd : Secteur de la zone N, lieu-dit "Les Recons"

Limite de zone et de secteur

Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de rénovation urbaine

Espaces Boisés Classés

Espace Verts Protégés

Emplacements réservés et numéro d'opération

Natura2000

Périmètre de la ZPPAUP comprenant les différents secteurs (ZP1, ZP2, ZP3)

Alignement à respecter

Protection pour les commerces situés au rez-de-chaussée

Voies comportant une protection renforcée du commerce et de l'artisanat

Voies comportant une protection du commerce et de l'artisanat

Zones de risque de mouvement de terrain (zone 1 - risque majeur)

Zones de risque de mouvement de terrain (zone 2 - risque maîtrisable)

Zone rouge du PPRI de la Vallière

Zone bleue du PPRI de la Vallière

Zone d'aléa fort du Solvan

Zone d'aléa faible du Solvan

Bande de 25m, implantation en limite séparative des constructions sous condition (cf. Article UB7 du règlement écrit)

Centre départemental de traitement des ordures ménagères

Bâtiments repérés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme dont le changement de destination est autorisé